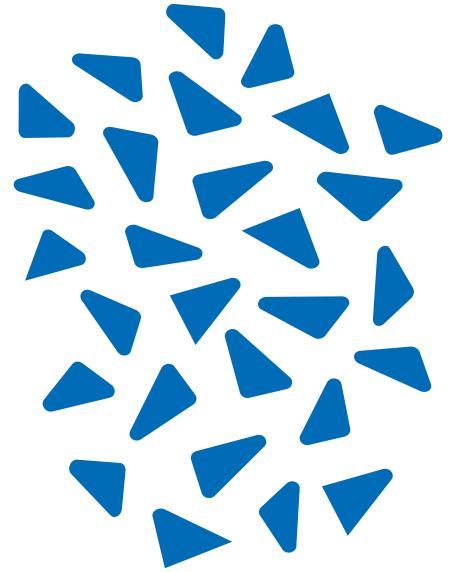


Livret d'accueil de l'étudiant

École nationale
supérieure
de paysage



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



école
nationale
supérieure de
paysage

École nationale supérieure de paysage
10 rue du Maréchal Joffre • Versailles

f @ in ▶ | ecole-paysage.fr

RENTÉE UNIVERSITAIRE DANS L'AMPHITHÉÂTRE DE LA FIGUERIE



*Soyez les bienvenu(e)s à l'École
Nationale Supérieure de Paysage.*

*Bonne rentrée universitaire
à toutes et à tous !*

Alexandra Bonnet
Directrice de l'École nationale
supérieure de paysage

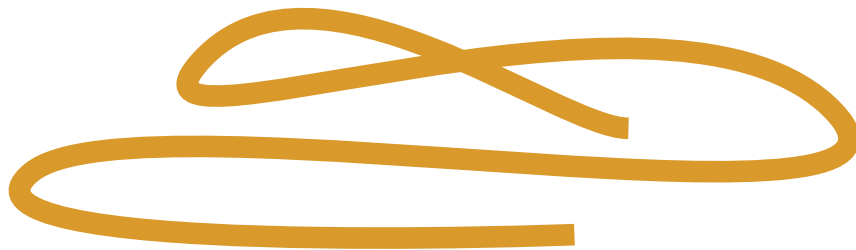


On va ouche, travaux d'étudiants DEP2, 2024.
© Jérémy Bardet

SOMMAIRE

ÉTUDIER À L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE PAYSAGE	Page 6
- les chiffres-clés	Page 7
- la direction de l'enseignement et de la vie étudiante	Page 8
- les enseignants de Versailles	Page 9
- l'organisation des études	Page 10
- le suivi de la scolarité	Page 11
- l'informatique	Page 12
- la bibliothèque	Page 13
- la communication	Page 14
LA VIE ÉTUDIANTE AU POTAGER DU ROI	Page 16
- les espaces collectifs : les ateliers / le foyer / la serre	Page 17
- le logement / la restauration / les bourses	Page 19
- la prévention santé / les activités sportives	Page 23
- la vie associative	Page 24
- les prix et bourses à destination de projets étudiants	Page 26
- les événements du Potager	Page 28
INFORMATIONS PRATIQUES	Page 31
- l'accès à l'établissement / stationnement des véhicules	Page 32
- le tabagisme et consommation d'alcool / sécurité et urgences	Page 33
- le plan du site de Versailles	Page 34

**ÉTUDIER
À L'ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE DE PAYSAGE**



LES CHIFFRES CLÉS

1 école sous tutelle
du ministère
de l'agriculture

2 sites exceptionnels
à Versailles
et Marseille

70 diplômés
par an

près de **40** enseignants

250 vacataires

1 offre complète
de formations :
initiale et continue

Le diplôme d'État de Paysagiste
(grade de master)

Le diplôme de concepteur et créateur
de jardin dans le paysage

Le certificat d'études supérieures paysagères

16 accords de
coopération
et d'échanges
internationaux

1 laboratoire
de recherche
en projet de
paysage

3 chaires
partenariales

700 m² de bâtiments
classés

9 ha de jardins en production,
d'expérimentation et de
transmission ouverts à la visite

1 FabLab équipé
des dernières
technologies

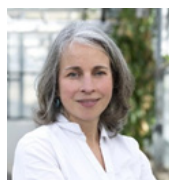
1 centre de documentation
spécialisé avec

60 000 références

1 fonds d'archives
du 17^e siècle à nos jours

1 large réseau
de partenaires

LA DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA VIE ÉTUDIANTE



Perrine VACHER

Directrice de l'enseignement
et de la vie étudiante
01 39 24 62 18
p.vacher@ecole-paysage.fr



Isabelle BROUX

Adjointe en charge de la scolarité
et de la vie étudiante
01 39 24 62 16
i.broux@ecole-paysage.fr



Isabelle CLAUDEL

Adjointe en charge des moyens
pédagogiques et des amissions
01 39 24 63 10
i.claudel@ecole-paysage.fr



Géraldine LECANUET

Chargée des relations internationales
et de l'apprentissage
01 39 24 62 66
g.lecanuet@ecole-paysage.fr



Aïcha HASSAINE

Chargée de l'organisation
du concours commun
01 39 24 62 17
a.hassaine@ecole-paysage.fr



Christine BOURGET

Gestionnaire administrative
et pédagogique CPEP
01 39 24 62 12
c.bourget@ecole-paysage.fr



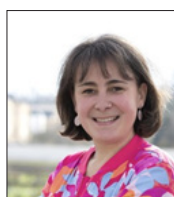
Nathalie USUNIER

Gestionnaire administrative
et pédagogique APA et DEP1
01 39 24 62 38
n.usunier@ecole-paysage.fr



Gwendoline GOMBERT

Gestionnaire administrative et
pédagogique DEP2 et master TDPP
01 39 24 62 80
g.gombert@ecole-paysage.fr



Magali BENALET

Gestionnaire administrative
et pédagogique DEP3
01 39 24 62 81
m.benazet@ecole-paysage.fr

LES ENSEIGNANTS (à Versailles)

Les équipes pédagogiques se répartissent en cinq départements.

DÉPARTEMENT DU PROJET

ANNE Manon

BARNOUD Benoit

BIDEAUD Anne-Lise

FEIX Alexis

KERAVEL Sonia

(Co-responsable du département)

JACOBSON Antoine

MIKKOLA Lauri

SALLES Sylvie

TALAGRAND Marion

(Co-responsable du département)

TRAPENARD Claire

DÉPARTEMENT

DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

BOUDVIN Simon

MARTY Olivier

(Responsable du département)

PREVOST Agnès

DÉPARTEMENT DE L'ÉCOLOGIE

BOCQUET Romain

BRUN Marion

FRILEUX Pauline

PETIT-BERGHEM Yves

PISTONI Roberta

ROUMET François

(Responsable du département)

DÉPARTEMENT

DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

BLANCHON Bernadette

BONIN Sophie

(Responsable du département)

MOQUAY Patrick

PERNET Alexis

SANTINI Chiara

DÉPARTEMENT DES TECHNIQUES

AUDOUY Michel

(Responsable du département)

CREMEL Françoise

RELATIONS INTERNATIONALES

JAUSLIN Daniel

L'ORGANISATION DES ÉTUDES

LE DIPLÔME D'ÉTAT DE PAYSAGISTE

Le métier de paysagiste concepteur est accessible par la formation conduisant au Diplôme d'État de Paysagiste (DEP).

Grâce à son implantation à Versailles et à Marseille et à un réseau dense de partenaires, l'École nationale supérieure de paysage offre une diversité de parcours unique au niveau national, préparant les futurs professionnels à devenir acteurs de la transition écologique et de l'aménagement du territoire.

Une formation organisée en 3 ans

Le DEP confère le grade de master et permet l'acquisition de 180 ECTS.

La formation est construite sur 3 années et comprend 2 100 heures encadrées d'enseignement auxquelles s'ajoutent le travail personnel de l'étudiant :

- deux périodes de stages
- l'élaboration d'un mémoire
- et d'un projet de fin d'études.

La 1^{ère} année de la formation (DEP1), de niveau licence 3, est commune à l'ensemble des étudiants sur le site de Versailles.

Les 2^e et 3^e années de la formation (DEP2 et DEP3), correspondant au cycle master (M1 et M2), peuvent être suivies à Versailles ou à Marseille. Les étudiants peuvent choisir la voie de l'apprentissage ou effectuer une mobilité internationale.

Le cycle préparatoire aux études de paysage

Le cycle préparatoire est constitué de deux années :

- l'année commune pluridisciplinaire Arts, Paysage, Architecture (APA) de niveau licence 1
- la classe préparatoire aux études de paysage (CPEP) de niveau licence 2

La formation APA est conçue en partenariat avec l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles et l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy. L'année de CPEP est exclusivement consacrée à des enseignements propres au paysage et prépare au concours commun national d'entrée à la formation menant au DEP par la voie interne.

LE SUIVI DE LA SCOLARITÉ

L'assiduité

La présence aux cours et activités inscrites au programme et à l'emploi du temps est **obligatoire** (cf. Règlement des études). L'absentéisme peut entraîner la suspension du versement des bourses par le CROUS et le ministère chargé de l'agriculture pour les étudiants boursiers. Une feuille de présence est émargée par les étudiants en début de cours et remise aux assistantes pédagogiques par les enseignants. En cas de nécessité d'absence pour raisons impérieuses, les étudiants doivent déposer des demandes d'autorisation d'absence auprès de la DEVE, bureau de la scolarité et de la vie étudiante. Le formulaire de demande est disponible à la DEVE auprès de votre assistante pédagogique.

Évaluation

Le règlement des études précise les modalités d'évaluation des connaissances, notamment les règles de validation d'une unité d'enseignement, et de compensation sous condition entre modules d'enseignement. Nous vous invitons à vous reporter au règlement des études, Art. 3-2.

Modalités de remise de travaux

Les étudiants rendent les travaux personnels demandés par les enseignants selon les modalités indiquées par l'enseignant. Celle-ci note la date de remise du travail et le transmet à l'enseignant. L'évaluation détaillée du travail est portée par écrit par l'enseignant et se traduit par une note sur 20 points. Dès que le travail est corrigé, l'enseignant envoie ses notes à l'assistante concernée. Les notes sont portées à la connaissance des élèves. Tout travail non rendu à la date fixée se voit attribuer la note de 0/20.

Sessions d'évaluation

Session principale : pour chaque semestre, l'évaluation doit être achevée et les notes transmises aux assistantes pédagogiques, ainsi qu'aux étudiants, 5 jours (au plus tard) avant la commission de suivi. Session de rattrapage : pour chaque semestre, une session de rattrapage est prévue après la commission de suivi pour les étudiants qui ont échoué à certains travaux selon les modalités prévues par le règlement des études.

L'absence injustifiée à une évaluation entraîne l'obtention de la note de 0/20.

Seuls les étudiants ayant un motif d'absence justifié et validé par la Directrice de l'enseignement et de la vie étudiante sont autorisés à se présenter à la session de rattrapage, sauf décision contraire de la commission de suivi.

Commissions de suivi

En fin de semestre, les résultats obtenus aux différentes évaluations sont regroupés et analysés en commission de suivi par les enseignants et donnent lieu à l'attribution chaque fin de semestre des crédits ECTS. Deux représentants des élèves sont invités aux commissions de suivi. L'année est validée quand l'étudiant a obtenu les 60 crédits ECTS de l'année. La répartition des crédits est définie par le programme pédagogique de l'ENSP.

L'INFORMATIQUE

SALLES INFORMATIQUES ET WIFI

Deux salles sont mises à disposition pour les étudiants. Une salle informatique en accès libre et le FabLab, réservé en priorité aux cours d'informatique et aux rendus.

Les ordinateurs de ces salles sont équipés des logiciels Autocad, QGIS et de la suite Adobe. La connexion au WiFi se fait via le réseau Eduroam. Des identifiants sont fournis à l'ensemble des étudiants à leur première rentrée à l'école. Ceux-ci fonctionnent dans toutes les universités proposant une connexion Eduroam en Europe. L'usage du WiFi et des salles informatiques est soumis à la charte informatique de l'établissement. En cas de non-respect, les accès pourront être coupés. En cas de dysfonctionnement, vous pourrez vous rendre aux bureaux de la DSI se trouvant entre les deux salles.

INTERFACES WEB

Les étudiants accèdent à leur emploi du temps, résultats, etc sur l'interface web du logiciel Hyperplanning. Les codes d'accès sont remis à chaque étudiant aux termes des modalités d'inscription dans l'établissement. La plateforme Moodle disponible au sein de l'établissement permet l'échange de supports pédagogiques.

EMPLOI DU TEMPS

L'emploi du temps annuel

Il est mis à disposition des étudiants à la rentrée sur leur espace Hyperplanning. Il peut être modifié en cours d'année, il est donc demandé aux étudiants de se reporter à cet emploi du temps.

L'emploi du temps hebdomadaire

Il est finalisé (nature du cours, intervenants, horaires, salles et site) la semaine précédente. Il est accessible via Hyperplanning.

ADRESSE DE MESSAGERIE ÉCOLE

Chaque étudiant dispose d'une adresse de messagerie @ecole-paysage.fr. Toutes les communications entre l'administration et les étudiants, ainsi qu'entre les enseignants et les étudiants s'effectuent vers, et à partir, de cette adresse.

CARTE D'IMPRESSION ÉTUDIANTS

Pour les impressions de documents, chaque étudiant dispose d'une carte d'impression, remise en début d'année en même temps que le badge d'accès et de la carte étudiant. Chaque étudiant dispose d'une carte d'impression fournie par l'ENSP, permettant d'accéder aux outils d'impression et de photocopie sur le campus de Versailles. Crédits initiaux : Chaque semestre, l'ENSP crédite votre carte d'impression de 300 unités. Rechargement de la carte : Lorsque votre carte est vide, vous avez la possibilité de la recharger via le distributeur installé dans le bâtiment « Lenôtre ».

Attention, la machine n'accepte que la carte bancaire. En cas de perte ou de vol : Si vous perdez ou si elle est volée, il est nécessaire d'acheter une nouvelle carte vierge. Cela peut être fait par le biais du distributeur situé dans le bâtiment « Lenôtre ».

Pour toute question ou assistance supplémentaire, n'hésitez pas à contacter le service régie du site.

LA BIBLIOTHÈQUE – LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Les centres de documentation de l'École nationale supérieure de paysage offrent sur les sites de Versailles et Marseille des ressources documentaires spécialisées dans les domaines de l'aménagement, du projet et de la théorie du paysage, de l'urbanisme, de l'architecture et de l'aménagement du territoire, de l'histoire des jardins, de l'art, de la botanique, de l'écologie et des techniques culturelles.

L'ensemble des documents conservés, ainsi que des documents numériques, les travaux d'étudiants (master, projets de fin d'étude, ateliers pédagogiques régionaux...) sont recensés dans une base de données et accessible en ligne.

Une information sur les derniers documents reçus et une veille sur le paysage sont diffusés par mail chaque semaine.

Les collections sont accessibles sur internet.

INFORMATIONS PRATIQUES

La bibliothèque est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à 18 h en continu et le vendredi de 9 h à 13 h.

Vous pouvez emprunter 4 documents pendant 3 semaines.

Pour toute information, contacter l'équipe sur documentation@ecole-paysage.fr.

LA COMMUNICATION

L’AFFICHAGE SUR SITE

Des panneaux permettent à l’administration d’afficher les informations officielles relatives aux mobilités, à l’international, aux élections aux instances représentatives et aux événements à l’entrée du bâtiment Saint-Louis côté Formation continue.

LE SITE INTERNET

Le site internet de l’École nationale supérieure de paysage est accessible sur la page suivante : <https://www.ecole-paysage.fr>

Vous y retrouverez toutes les informations relatives aux formations, les actualités, les publications de l’école, ou encore les événements, les résultats des concours, etc.

LES RÉSEAUX SOCIAUX

L’ENSP dispose d’une page Facebook "[École nationale supérieure de paysage](#)", d’un compte Instagram [@enspaysage](#), d’un [compte LinkedIn](#) et d’une chaîne [YouTube](#), gérés par le service communication.

L’objectif est de promouvoir les formations, les actualités et les événements de l’école, ainsi que les activités en lien avec la recherche, sur les deux sites de l’établissement (Versailles et Marseille). De nombreux contenus ont également vocation à valoriser les travaux d’étudiants tout au long de l’année. N’hésitez donc pas à vous abonner, à interagir dans la communauté ENSP et à partager les contenus publiés.

Plus qu’une vitrine de l’ENSP, les réseaux sociaux de l’école sont un outil à votre service et vous êtes invités à participer à leur animation de plusieurs façons :

- en envoyant au service communication, pour publication, tous les éléments que vous souhaitez mettre en avant (travaux, photos, articles sur un thème précis...);
- en identifiant l’école sur vos propres publications et stories.

Nous vous recommandons particulièrement de vous abonner à la page LinkedIn de l’école, qui regroupe les personnels, les alumni et les réseaux professionnels, et à l’inscrire dans votre parcours si vous disposez d’un profil. LinkedIn est en outre une excellente plateforme pour trouver des offres de stage et d’emploi et se constituer un réseau professionnel. Vous pouvez poster librement sur votre profil vos travaux, vos

ateliers, vos sorties de terrain, ou tout autre récit qui pourrait être susceptible de mettre en avant votre expérience d'étudiant en paysage. En identifiant le compte de l'ENSP sur vos publications, le service communication est susceptible de les partager sur le compte de l'école.

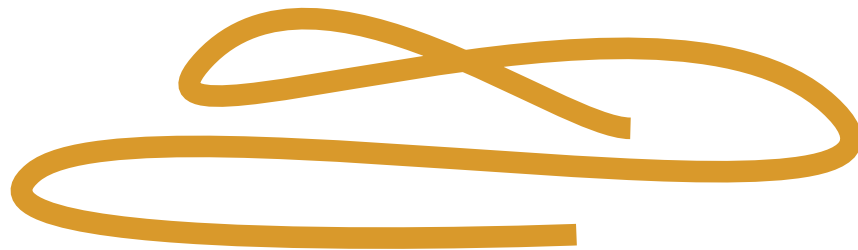
Le Potager du Roi dispose également de sa propre page [Facebook](#) et [Instagram](#) (présentation des lieux, des fruits et légumes cultivés, de sa biodiversité, annonces d'évènements, informations sur les visites et informations pratiques...), de même que le BDEP ([@etudiants_enspvm](#) sur Instagram).

● Contact au service de la Communication : s.ballesteros@ecole-paysage.fr

DEVENEZ AMBASSADEUR DE L'ENSP

Afin de promouvoir le métier de paysagiste-concepteur auprès des jeunes en orientation, l'ENSP souhaite développer les liens entre ses étudiants et les lycéens. En vous engageant en tant qu'étudiant ambassadeur, vous contribuez à faire connaître votre formation, témoigner et transmettre votre savoir en participant aux forums d'orientation de vos lycées d'origine, aux Journées Portes Ouvertes de l'ENSP et aux salons étudiants, ou encore en postant sur les réseaux sociaux. Les inscriptions se font auprès de la DEVE.

LA VIE ÉTUDIANTE AU POTAGER DU ROI



LES ESPACES COLLECTIFS

Les étudiants bénéficient d'espaces de convivialité, de travail et de restauration dans l'enceinte de l'école et à proximité.

LES ATELIERS

Chaque promotion dispose d'un atelier d'enseignement dédié. Il est demandé aux étudiants de ranger régulièrement les ateliers et de les désencombrer afin de permettre à l'équipe d'entretien d'effectuer le nettoyage. Un entretien plus approfondi a lieu à chaque période de congés scolaires.

Dans chaque atelier, des casiers sont mis à la disposition des étudiants pour entreposer leur matériel nécessaire aux activités pédagogiques.

Chaque étudiant prend possession d'un casier à la rentrée universitaire, il l'identifie et peut le fermer à clé avec un cadenas personnel.

Les ateliers ainsi que les casiers doivent être totalement libérés avant le 10 juillet.

Tous les effets personnels non récupérés par les étudiants seront jetés après cette date.

Les étudiants ont accès aux ateliers du lundi au vendredi de 7h30 à minuit, le samedi de 9h30 à minuit et le dimanche de 9h30 à 19h00. Les ateliers sont fermés les jours fériés.

LE FOYER

Les étudiants peuvent profiter d'un foyer au sous-sol du bâtiment Saint-Louis géré par l'association du Bureau des Etudiants en Paysage (BDEP).

L'ESPACE SERRE

Une serre, équipée de micro-ondes, est à disposition des étudiants, des enseignants, et du personnel. Des tables de pique-nique et des parasols sont mis à disposition.

LE POTAGER DU ROI

Un campus est à la fois un lieu de travail et un lieu de distraction. Pour bien travailler, il faut aussi pouvoir s'extraire un moment avant de s'y remettre.

Sur le site du Potager du Roi, la politesse et la prise en compte des nombreux autres usagers est primordiale.

D'abord, il y a les jardiniers. Sans eux, le jardin n'existe pas. Il ne faut pas bloquer les voies de circulation. Les jardiniers produisent des fruits et des légumes pour la vente à la boutique-librairie du site. Ne les cueillez pas sans leur autorisation !

Ensuite, il y a d'autres usagers : d'autres étudiants et enseignants, des professionnels, des artistes ou encore des visiteurs et des groupes scolaires. Partagez l'espace équitablement et soyez bons hôtes.

RESPECT DES ESPACES DE TRAVAIL

Pour garantir à tous les étudiants un environnement de travail agréable et fonctionnel, il est essentiel de respecter certaines règles dans les salles, ateliers et autres espaces communs. Voici les points clés à suivre :

- Il est strictement interdit d'utiliser une salle si celle-ci n'a pas été préalablement réservée.

Les réservations (via Hyperplanning) sont nécessaire pour assurer une organisation efficace, éviter les conflits d'usage, et permettre l'organisation du ménage. Un planning bien géré aide les équipes de régie à entretenir les espaces de manière régulière et efficace, garantissant ainsi un environnement propre pour tous.

- Avant de quitter une salle ou tout autre espace de travail, assurez-vous de le remettre dans l'état où vous l'avez trouvé. Cela inclut le rangement des chaises, le nettoyage des tables, et la vérification de l'absence de déchets.
- Ne déplacez pas le mobilier (tables, chaises, etc.) d'une salle à une autre, sans autorisation préalable.

Le mobilier est affecté aux espaces de manière à optimiser et à respecter les normes de sécurité.

- Les ENI (Équipements Numériques Interactifs), tels que les projecteurs, les écrans interactifs et autres équipements technologiques, ne doivent pas être déplacés ni manipulés sans autorisation. Une mauvaise manipulation peut entraîner des dommages coûteux et perturber les cours suivants.
- Maintenez la propreté des espaces en utilisant les poubelles disponibles pour tous vos déchets.

LE LOGEMENT

La possibilité de de s'installer à Versailles est un véritable plus, compte-tenu de la charge de travail personnelle.

LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES DU CROUS

Résidence La Fresque

10, rue Édme Bouchardon 78000 Versailles / 01 30 24 65 29 / residence.la-fresque@crous-versailles.fr

<https://www.crous-versailles.fr/logement/residence-la-fresque/>

Résidence Jacqueline de Romilly

52, bis avenue de Villeneuve l'Étang 78000 Versailles / 01 39 43 14 75 / residence.jacqueline-de-romilly@crous-versailles.fr

<https://www.crous-versailles.fr/logement/residence-jacqueline-de-romilly/>

LE FOYER ÉTUDIANT

Résidence Athena

5 chemin des Fausses Reposes 78000 Versailles / 01 30 84 09 00

<https://www.versailles-habitat.fr/content/athena>

LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES PRIVÉES

Résidence de l'Orangerie

3 rue de l'Orangerie 78000 Versailles / 01 46 30 73 05

<https://hlm-irp.com/nos-residences>

Résidence Madame Elisabeth

2 rue Alexis de Tocqueville 78000 Versailles

<https://agefo.com/residences-pour-etudiants-en-ile-de-france/versailles-78000-madame-elisabeth>

Résidence J-F de La Pérouse

7 rue Richaud 78000 Versailles / 01 73 95 06 41

<https://agefo.com/residences-pour-etudiants-en-ile-de-france/versailles-78000>

LA RESTAURATION

Les étudiants de l'École nationale supérieure de paysage qui sont inscrits dans notre établissement ont la possibilité de déjeuner à la cafétéria de l'École nationale supérieure d'Architecture de Versailles située 5, avenue de Sceaux à Versailles du lundi au vendredi de 11 h 30 à 13 h 45.

Vous avez également accès au restaurant universitaire Les États-Unis de l'université de Versailles Saint-Quentin situé 45 avenue des États-Unis à Versailles entre 11h30 et 14h00.

La solution de paiement sans contact Izly permet aux étudiants de payer leurs repas dans les lieux de restauration du CROUS, mais aussi de profiter d'une multitude d'autres services.

<https://www.crous-versailles.fr/se-restaurer/payer-son-repas/payer-avec-son-compte-izly-dans-les-restos-u-et-sur-le-campus/>

LES BOURSES ET AIDES FINANCIÈRES

LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX DU CROUS

Ces bourses sont des aides financières mensuelles, versées à l'étudiant pendant 10 mois, de septembre à juin. Elles sont calculées selon les revenus de la famille, le nombre d'enfants à charge, l'éloignement du lieu d'étude par rapport au domicile familial.

Ces bourses sont attribuées par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sous certaines conditions :

- être inscrit dans une formation conduisant à un diplôme national
- avoir moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année universitaire
- remplir certaines conditions liées à la nationalité
- remplir les conditions de ressources

Pour calculer votre droit à la bourse sur critères sociaux et connaître le montant de l'aide attribuée : <https://www.crous-versailles.fr/bourses-et-aides-financieres/demande-de-bourse-testez-votre-eligibilite-et-simulez-le-montant-auquel-vous-avez-droit/>

La demande de bourse s'effectue en ligne via une demande de dossier social étudiant auprès du CROUS de votre académie d'origine.

<https://www.crous-versailles.fr/bourses-et-aides-financieres/faire-une-demande-de-bourse/>

Le même dossier social sert également de demande de logement en résidence étudiante.

La demande doit s'effectuer entre le 15 janvier et le 31 mai de l'année universitaire antérieure à celle au titre de laquelle la demande est effectuée. Il est toujours possible de faire une demande hors-délai, seulement le paiement de la bourse sera retardé.

Pour valider définitivement un dossier et mettre en paiement une bourse, le CROUS doit impérativement recevoir un justificatif prouvant l'inscription de l'étudiant dans l'enseignement supérieur.

Pour en savoir plus, connectez-vous sur <https://www.crous-versailles.fr/>

LES AIDES SPÉCIFIQUES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Un dispositif d'aides spécifiques est prévu par le ministère de l'agriculture pour les étudiants de l'ENSP. Ces sont de deux types :

- une aide spécifique annuelle qui équivaut à une bourse du CROUS pour un étudiant qui ne remplirait pas les conditions d'éligibilité de cette dernière
- une aide spécifique ponctuelle délivrée au cas par cas et répondant à une situation grave et exceptionnelle.

Les demandes doivent être déposées auprès de la direction de l'enseignement et de la vie étudiante dans les délais annoncés.

Les demandes d'allocations annuelles sont examinées par une commission nationale. Tandis que les demandes d'aides ponctuelles sont examinées par une commission interne à l'École nationale supérieure de paysage.

Le versement des aides spécifiques est soumis aux conditions d'inscription, d'assiduité, de présentation aux évaluations correspondant à la scolarité.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

En l'absence de service social au sein de l'ENSP, les étudiants peuvent s'adresser aux services sociaux du CROUS. Il est possible de prendre rendez-vous directement avec une assistante sociale.

<https://www.crous-versailles.fr/social-et-accompagnement/soutien-et-ecoute/>

LA PRÉVENTION SANTÉ

RENDEZ-VOUS SANTÉ

L'école nationale supérieure de paysage a signé un partenariat avec le service de santé étudiante de l'université de Paris-Cergy pour permettre aux étudiants du site de Versailles d'accéder à un dispositif complet de médecine préventive :

- des visites médicales gratuites
- une écoute et un suivi psychologique mensuel
- un accompagnement des étudiants en situation de handicap

Les rendez-vous de consultation sont à prendre auprès de la direction de l'enseignement et de la vie étudiante. Des dépistages santé (VIH, IST) et **des ateliers de gestion du stress** sont mis en place tout au long de l'année.

VSS

Une charte de lutte contre les harcèlements, discrimination et violences sexistes et sexuelles (VSS) a été adoptée par le conseil d'administration de l'ENSP et s'applique à toute personne (étudiant, enseignant, personnel ou autre) travaillant dans l'enceinte de l'établissement.

PREMIERS SECOURS

Une sensibilisation aux gestes qui sauvent et une formation aux premiers secours civiques sont proposées chaque année aux étudiants inscrits en formation initiale à l'ENSP.

Pour davantage d'information : <https://www.cyu.fr/campus/au-quotidien/se-soigner>

LES ACTIVITES SPORTIVES

Les étudiants inscrits à l'École nationale supérieure de paysage peuvent bénéficier des activités sportives proposées par l'association sportive de l'École nationale supérieure d'Architecture de Versailles, le Bureau Associatif des Archi' Sportifs (le BADAS). Elle propose une grande diversité de sport tels que : le rugby, le football, le volley, la basketball, l'athlétisme, la gymnastique, l'escalade, la boxe, le badminton.

Tous les ans, l'association a pour objectif de faire perdurer la participation des étudiants aux tournois inter-école : les Archipiades est l'évènement de l'année qui réunit toutes les écoles d'architecture de France.

LA VIE ASSOCIATIVE

LES REPRÉSENTANTS ÉTUDIANTS

Les délégués de promotions sont élus par les étudiants au début de chaque année universitaire pour faire le lien avec la direction de l'enseignement et de la vie étudiante. La représentation des étudiants au conseil d'administration et conseil de l'enseignement et de la vie étudiante fait également l'objet d'élections à l'automne. Un café étudiants auquel participent tous les élus (délégués, responsables associatifs et représentants aux conseils) est organisé chaque mois par la direction de l'enseignement et de la vie étudiante. Les échanges concernent l'organisation des études et la vie étudiante sur le site de Versailles.

LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

La vie associative vise à encourager l'esprit d'initiative et l'épanouissement personnel.

Plusieurs associations et clubs animent la vie étudiante à l'ENSP sur le site de Versailles. Elles proposent des activités sportives, culturelles, festives. Elles encadrées et soutenues par l'établissement au travers de subventions et de mise à disposition de biens et de matériel.

● Le BDEP

Le Bureau des Etudiants en Paysage est une association à but non lucratif, implantée depuis longtemps au sein de l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles. Elle a pour but de :

- Représenter les étudiants de l'ENSP auprès des autres établissements de Versailles et de Paris, proposer des partenariats, des activités, créer des liens durables entre les étudiants.
- Présenter la vie et les travaux étudiants aux différents évènements et salons au Potager du Roi.
- Participer à la vie de l'école à travers la mise en place d'évènements, de soirées thématiques tout au long de l'année (Halloween, Repas de Noël, Fête de l'Arrosoir...)
- Faire vivre et promouvoir les idées créatives des étudiants à travers différents médiums, en finançant par exemple la création de pulls, de t-shirts, des impressions, calendriers annuels, etc.

● **Picorama**

Picorama est une association à but non lucratif, qui a créé et fait vivre le poulailler pédagogique du Potager du Roi. Elle présente et expérimente le jardinage avec les animaux. Sa parcelle pédagogique regroupe un poulailler et sa basse-cour, une mare en construction, des composts, un jardin pour les poules, le tout, à un pas des parcelles jardinées par les étudiants au Deuxième des Onze du Potager du Roi.

Les principales missions de l'association sont :

- Expérimenter l'entretien d'un poulailler, ainsi que le jardinage par l'organisation de chantiers collaboratifs
- Sensibiliser le visiteur à la corrélation qui peut exister entre le jardinage et l'élevage.
- Réintroduire l'animal au Potager du Roi, qui historiquement était présent, et faire perdurer sa présence au sein du jardin, et si possible l'intégrer à son fonctionnement.

● **Coloquinte**

Cette association a pour objet l'échange humain autour de la musique, au sein de l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles-Marseille.

La représentation en public est envisagée au sein de l'école, sous réserve de l'accord de la direction de l'ENSP, comme à l'extérieur de l'enceinte si l'opportunité se présente.

Cette association a pour but de fédérer les musiciens et mélomanes d'autres établissements publics ou privés.

Les styles de musique joués seront hétéroclites.

● **l'UFEP**

L'association étudiante UFEP (Union Française des Etudiants du Paysage), association à but non lucratif représente une grande partie des étudiants en paysage de France : l'INSA de Blois, les ENSAP de Bordeaux et de Lille, l'Institut Agro Angers, l'ESAJ et l'ENSP de Versailles.

Les objectifs principaux de celle-ci consistent à représenter les étudiants, organiser des événements pour rapprocher les écoles entre elles, promouvoir la formation, être source de proposition et d'entraide grâce à un réseau national d'étudiants en paysage (tutos photoshop, témoignages de retour d'ERASMUS, rencontres...), représentation internationale des étudiants français en paysage (liens avec l'IFLA Europe par exemple), et enfin, créer du lien entre cette discipline qui nous unit.

L'UFEP permet également de faire le pont avec le monde du travail, nous sommes en lien avec la FFP pour de nombreux projets.

LES PRIX ET LES BOURSES À DESTINATION DE PROJETS ÉTUDIANTS

BOURSE DE LA FONDATION EVE MARRE

Créée en 2017, la Fondation Eve Marre a pour objet de soutenir des projets d'étudiants dans les domaines de l'architecture et du paysage. Chaque année, à l'issue de son appel à projets, elle attribue à des jeunes diplômés issus de deux grandes écoles : l'École nationale supérieure de paysage et l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon une bourse pour mener à bien leurs projets.

PRIX DU PALMARÈS DU PAYSAGE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU PAYSAGE

La Palmarès du paysage a pour objectif de dresser chaque année un panorama témoignant de l'excellence des projets et démarches de paysage dans toute leur diversité à l'intention des décideurs et des acteurs de l'aménagement, du monde économique et de la société civile. Les prix du Palmarès du paysage sont au nombre de quinze et récompensent les meilleurs diplômés, études, réalisations et recherches en paysage réalisés sur le territoire français par un paysagiste concepteur.

PALMARÈS DES JEUNES URBANISTES

Organisé par le ministère de la cohésion des territoires et décerné tous les deux ans, le Palmarès récompense des urbanistes de moins de 40 ans qui, par leur prise de risques et leur capacité à défricher les territoires, apportent des réponses aux problématiques urbaines et territoriales contemporaines.

BOURSE JEUNES DE VERSAILLES

Lancée en 2009, la Bourse jeunes soutient financièrement le développement d'une grande diversité de projets solidaires menés par de jeunes versaillais dès lors qu'ils relèvent de l'intérêt général.

FESTIVAL INTERNATIONAL DES JARDINS DE CHAUMONT-SUR-LOIRE

Depuis 1992, le Festival international des jardins est un laboratoire de la création contemporaine dans le domaine des jardins et de la création paysagère dans le monde. La diversité, la créativité et la qualité des projets ont contribué à établir la réputation mondiale du Festival qui est devenu un rendez-vous incontournable pour la présentation des travaux d'une nouvelle génération de paysagistes aussi bien auprès des professionnels que du grand public.

FESTIVAL INTERNATIONAL DE JARDINS DES HORTILLONNAGES À AMIENS

Créé en 2010, le festival international de jardins vise à une reconquête, une valorisation et une pérennisation du patrimoine que sont les Hortillonnages d'Amiens. Ce site accueille les jardins et installations plastiques produites par la jeune création paysagère, architecturale et artistique.

FESTIVAL DES JARDINS DE LA SALINE ROYALE D'ARC-ET-SENANS

Ancienne manufacture de sel, la Saline royale d'Arc-et-Senans est aujourd'hui pensée, notamment à l'occasion de son festival annuel des jardins, comme un laboratoire d'expérimentation et de formation destiné aux étudiants et aux jeunes diplômés issus des grandes écoles du paysage. Chaque année, ces derniers en équipe imaginent des projets d'aménagement paysagers des jardins éphémères du demi-cercle à l'aune d'une thématique donnée.

LES ÉVÉNEMENTS DU POTAGER

Au Potager du Roi, les manifestations culturelles rythment l'année. Danse, expositions, théâtre, musique... investissent régulièrement le site et sont l'occasion de sensibiliser le public aux questions du paysage.

N'hésitez pas à contacter la direction de la Communication et des Relations extérieures pour en savoir plus, et même y participer !

PLASTIQUE DANSE FLORE

Le 1^{er} week-end de septembre, des artistes émergents et confirmés dévoilent des œuvres chorégraphiques, des parcours chantés, performés et des installations dans le Potager du Roi à l'occasion de ce festival de création contemporaine, qui révèle ainsi d'autres manières d'être dans l'espace.

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Le 3^e week-end de septembre, l'École nationale supérieure de paysage participe aux journées européennes du patrimoine. Chaque édition, apporte un éclairage particulier sur un aspect original ou innovant du patrimoine, favorisant des animations (visites guidées, démonstrations de savoir-faire, circuits à thème...).

LES SAVEURS DU POTAGER DU ROI

Chaque 1^{er} week-end d'octobre depuis 1993, l'École nationale supérieure de paysage convie le public à un rendez-vous festif, culturel et gourmand : les Saveurs du Potager du Roi. Les fruits et les légumes de saison sont mis à l'honneur à l'occasion de cette fête annuelle de la récolte et des jardiniers. Les visiteurs accèdent librement à un grand marché pour découvrir la production de saison du Potager, ainsi que des artisans-producteurs d'Ile-de-France et d'ailleurs. Des expositions, animations, dégustations et visites guidées sont proposées tout au long du week-end dans le jardin.

LES JOURNÉES PORTES OUVERTES DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE PAYSAGE

Fin janvier, début février, les Journées portes ouvertes sont une opportunité pour faire découvrir les formations, la pédagogie, les débouchés de l'École nationale supérieure de paysage. Les futurs candidats visitent les ateliers, les espaces d'enseignement, les expositions des travaux des étudiants et participent à des réunions d'information sur le concours d'entrée. La collaboration des étudiants à cette manifestation est indispensable !

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART ET LA RÉOUVERTURE DU POTAGER DU ROI LE WEEK-END

Le premier week-end d'avril, les Journées européennes des métiers d'art marquent la réouverture en saison du Potager du Roi

ESPRIT JARDIN

Cet événement qui se déploie dans le quartier Saint-Louis est organisé, **en mai**, par la Ville de Versailles et accueilli en partie au Potager du Roi. Esprit jardin place chaque année l'art du jardin à la portée de tous en valorisant le patrimoine végétal et architectural de Versailles. Il constitue un moment privilégié durant lequel les jardiniers accueillent et échangent avec tous les passionnés de jardins, tandis que de nombreuses animations sont proposées dans le Potager en accès libre au grand public.

RENDEZ-VOUS AUX JARDIN

Le premier week-end de juin, les visiteurs découvrent le Potager du Roi en accès libre et participent à des animations à l'occasion de ce rendez-vous national.

JOURNÉES NATIONALES DE L'AGRICULTURE

Le 2^e week-end de juin, l'École nationale supérieure de paysage participe aux Journées nationales de l'agriculture, permettant de mieux comprendre les produits et les filières agroalimentaires ainsi que les enjeux de circuits courts et la préservation de la biodiversité à travers des visites guidées, des rencontres, des animations.

BIENNALE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE (BAP !)

Tous les trois ans, de mi-mai à mi-juillet. La 3^e édition de la BAP, impulsée par la Région Ile-de-France, se déroulera en 2025. Cet événement a pour objectif de créer un espace unique de réflexion, d'expression et d'émulation sur les dernières évolutions et innovations dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. Expositions, conférences et mise en valeur du travail des étudiants sont au programme de la biennale.

LE MOIS MOLIERE

En juin, la Ville de Versailles organise Le Mois Molière, un festival dédié aux joies du théâtre et de la musique. Plusieurs représentations sont organisées en week-end au Potager du Roi.

UNE ŒUVRE D'ART CONTEMPORAIN DANS LES JARDINS

L'opération Jardins ouverts, proposée par la Région Île-de-France, met en valeur la diversité du patrimoine vert francilien. Depuis 2020, elle se déroule sur un format estival **en juillet et en août**. À cette occasion, le Potager du Roi accueille l'œuvre éphémère grand format d'un artiste contemporain.

Journée d'intégration des étudiants

École nationale
supérieure
de paysage

Vendredi 27 septembre 2024 • 9 h - 18 h



- Petit-déjeuner
- Matin: visite du site et forum des associations
- Déjeuner
- Après-midi: ateliers découverte

**Bienvenue
à toutes
et à tous !**



† inscription
obligatoire ici

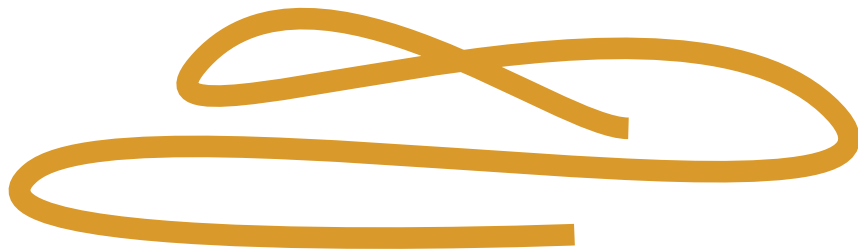

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


école
nationale
supérieure de
paysage

École nationale supérieure de paysage
10 rue du Maréchal Joffre • Versailles

 | ecole-paysage.fr

INFORMATIONS PRATIQUES



L'ACCÈS À L'ÉTABLISSEMENT

L'accès à l'école se fait par le 10 rue du Maréchal-Joffre (entrée par l'accueil-boutique ou par le portillon) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 00. L'école ferme entre Noël et le jour de l'an, les jours fériés, deux semaines en février ainsi que les deux premières semaines d'août. Les horaires d'ouverture des bureaux administratifs diffèrent selon les services. Ils sont généralement fermés pendant les vacances scolaires.

Durant l'année universitaire, les étudiants et stagiaires régulièrement inscrits à l'ENSP (site Versailles) disposent d'un badge pour accéder à certains locaux pédagogiques.

En raison du plan Vigipirate, tout étudiant doit conserver sur lui son badge d'accès et le présenter en entrant sur le site à l'agent chargé de l'accueil. Le badge d'accès est désactivé pendant les périodes de fermeture de l'établissement. Si, sans raison apparente, ce badge ne fonctionne plus, un échange est fait gratuitement. En cas de perte et/ou de vol, il sera nécessaire de s'acquitter de la somme de 8€ pour l'activation d'un nouveau badge.

STATIONNEMENT DE VÉHICULES

Le parking est réservé en priorité au personnel, aux personnes reçues en rendez-vous, et aux personnes handicapées. Il est fermé (entrées et sorties impossibles) sur les périodes de fermetures de l'établissement.

Tout étudiant qui souhaite stationner son véhicule sur le parking du Saint-Louis doit, au préalable, transmettre une demande aux régisseurs du site. L'autorisation sera étudiée en fonction du lieu d'habitation et des transports en communs accessibles.

Le stationnement sur le parking doit ménager la voie d'accès pompier aménagée le long du bâtiment Saint-Louis, le stationnement est donc interdit sur cette portion du parking. La circulation dans l'enceinte du Potager du Roi est **STRICTEMENT INTERDITE**, sauf autorisation exceptionnelle à solliciter auprès de l'accueil.

Le stationnement au 4 rue Hardy est interdit aux élèves.

DÉPLACEMENT À VÉLO

Circuler à vélo dans Versailles est le meilleur moyen pour se déplacer facilement et sans contraintes. La ville compte plus de 70km de pistes cyclables et de nombreux aménagements cyclables sont en cours. A l'école nationale supérieure de paysage, la construction d'un abri à vélo est en projet mais des racks à vélo sont mis à disposition sur le parking de l'entrée et près des bâtiments dédiés aux ateliers des étudiants.

TABAGISME ET CONSOMMATION D'ALCOOL

Conformément aux dispositions du code de la Santé publique, il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif. La consommation d'alcool est interdite dans l'établissement.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Pour votre sécurité et celle de tous les usagers, il vous est demandé :

- de ne pas introduire de mobilier ou d'équipement électrique dans les locaux sans avoir consulté l'équipe de maintenance ;
- de ne pas obstruer les mécanismes de fermeture automatique des portes.

Il est interdit de laisser entrer sur le site des personnes étrangères à l'école sauf autorisation.

EN CAS D'URGENCE

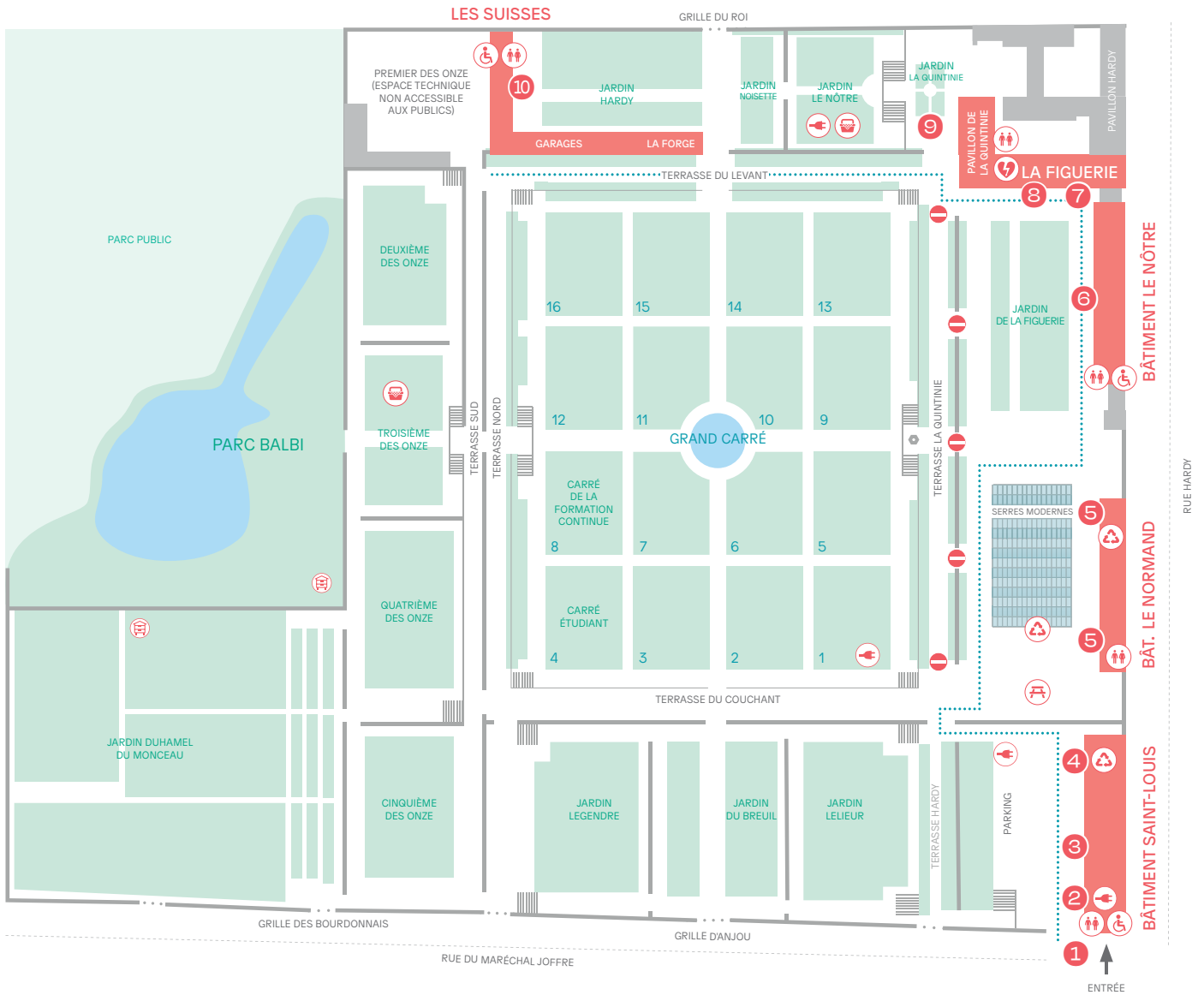
Un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) a été établi pour répondre aux risques majeurs identifiés sur le site (risque tempête, risque d'explosion liée au transport de matières dangereuses, risque terroriste).

Les consignes de sécurité présentées dans ce PPMS sont consultables sur le site intranet de l'école.

ÉVÉNEMENTS FESTIFS

Toute manifestation festive est soumise à autorisation de la direction. Prendre contact la direction de l'enseignement et de la vie étudiante pour établir les conventions et informer la direction de l'établissement.

PLAN GÉNÉRAL DU SITE DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE PAYSAGE, POTAGER DU ROI, VERSAILLES



- 1** Accueil visiteurs
Boutique-librairie
Service des publics et de l'action culturelle

- 2** RDC Centre de documentation
Documentation, archives et collections

- 1^{er}** Direction
Secrétariat général
Ressources humaines
Service financier
Agence comptable

- 2^e** Formation continue
Potager du Roi

- 3** -1 Foyer étudiant

- 4** RDC Formation continue
Patrimoine et maintenance

- 1^{er}** Direction de l'enseignement et de la vie étudiante
Direction de la communication et des relations extérieures
Documentation, archives et collections
Éditions

- 4** 2^e Atelier DEP 3
Patrimoine et maintenance
Fédération française du paysage
Salle Bonpland
Salle Mollet

- 5** RDC Atelier DEP 1
1^{er} Atelier DEP 2

- 6** RDC FabLab
Salle informatique
Direction des systèmes d'information
Laboratoire de recherche
Chaire Terres et paysage
Programme vallée de la Seine

- 1^{er}** Atelier CPEP

- 7** RDC Bureau des jardiniers
1^{er} Département Projet
Département Sciences humaines et sociales

- 8** RDC Salles Potager, Calville, Goutte d'or
Amphithéâtre

- 1^{er}** Ancien amphithéâtre
Plateforme
Salle Édouard André

- 9** RDC Département Écologie
Département Sciences humaines et sociales
Département Technique
Chaire Paysage et énergie

- 10** RDC Atelier APA
1^{er} Département Arts

LÉGENDE

- CIRCULATION VÉHICULES TECHNIQUES ET LIVRAISONS (vitesse limitée à 10km/h et circulation interdite aux véhicules > 3,5t hors entrée grilles d'Anjou et du Roi)

- 10** (rouge) TABLES DE PIQUE-NIQUE

- AIRES DE PIQUE-NIQUE

- ESPACES RECYCLAGE

- DÉFIBRILLATEUR

- RUCHES

- PRISES ÉLECTRIQUES TRIPHASÉES

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE PAYSAGE

Le Potager du Roi
10, rue du Maréchal-Joffre
78000 Versailles
01 39 24 63 24 (Accueil ENSP)

Pour contacter le bureau de la scolarité :
scolarite@ecole-paysage.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



école
nationale
supérieure de
paysage

École nationale supérieure de paysage
10 rue du Maréchal Joffre • Versailles

f  **in**  | ecole-paysage.fr